

## MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>Mercredi 27 Janvier 2016</b> <b>A 20 heures</b></p>
---

Convocation du 21 janvier 2016

Affichage du 29 janvier 2016

Le **27 janvier 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Bernard SALOMEZ, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Laurent BONNOTTE par Patrice VICART, Michèle BONARDI par Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX par Christine PICARD, Gérard PIESYK par Catherine BARBIER

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Catherine BARBIER

*En préambule, Mr Martial PICHET de la SAUR, délégataire de la commune de Toucy dans le domaine de l'assainissement collectif, présente l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public qui prévoit :*

- La réforme « construire sans détruire » obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 consiste en la mise en place d'un guichet unique pour les déclarations d'intention de commencement de travaux, les avis de travaux urgents et la mise à jour du système d'information géographique suite à des travaux, réparations, fuites...sur le réseau d'assainissement.*
- La nécessité d'intégrer le poste de relevage de la zone d'activités du Vernoy dans le contrat avec la SAUR.*
- La possibilité de géo référencer les réseaux d'assainissement.*

*L'impact financier pour les usagers de l'assainissement collectif :*

*En tenant compte des 3 propositions ci-dessus et pour une famille qui consommerait environ 120 M3 d'eau, la facture assainissement serait augmentée de 13.55 € TTC soit 3.61 %.*

## MAIRIE DE TOUCY

*En tenant compte des 2 propositions obligatoires (construire sans détruire et le poste de relevage de la zone d'activités), la facture d'assainissement pour 120 M3 d'eau consommés serait majorée de 7.09 € TTC soit 1.89 %.*

*Christine PICARD et Gilles DEMERSSEMAN demandent à M. PICHET de préciser la durée de l'impact financier sur la facture assainissement si le conseil municipal optait pour la réalisation du géo référencement des affluents en 2016. M. PICHET indique que cet investissement serait amorti sur le temps restant de délégation avec la SAUR, soit jusqu'en mars 2020 et qu'in fine la commune serait propriétaire des travaux de géo référencement qui sont basés sur le plan du cadastre et exploitables par l'ensemble des acteurs.*

*Ensuite, M. le Maire remercie M. PICHET et propose au conseil municipal d'étudier ces propositions avant décision.*

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2015. Tous les membres présents signent le registre.

- Réhabilitation bibliothèque : choix du maître d'oeuvre.
- Bibliothèque : convention avec la mairie de Pourrain.
- Projet de cours informatiques : convention mise à disposition de locaux, tarification et charte d'utilisation.
- Règlement de la pêche.
- Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : reversement de la taxe communale sur l'électricité.
- Convention avec le collège et le conseil départemental de l'Yonne pour l'utilisation du petit gymnase par l'UST.
- Vente de logements par DOMANYS au 8 rue du Pont Capureau.
- Questions diverses.

### **REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LE BICENTENAIRE DE PIERRE LAROUSSE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE (DE 2016 01)**

**Vu** la délibération N° DE\_2015\_72 du 26 août 2015 décidant la réhabilitation de la bibliothèque dans le cadre du bicentenaire Pierre Larousse et le lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

**Vu** la délibération N° DE\_2015\_73 du 26 août 2015 décidant la mise aux normes de l'accessibilité de la bibliothèque dans le cadre du bicentenaire Pierre Larousse et le lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

**Considérant** que la consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été lancée le 8 décembre 2015 et que 5 propositions ont été reçues le 8 janvier 2016.

**Vu** la commission culture du 26 janvier 2016.

Après présentation des propositions et analyse des offres par Christine PICARD, Adjointe à la culture,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de retenir le cabinet Thierry LE RU, architecte 3 rue Arago à AUXERRE, YONNE, pour la maîtrise d'oeuvre de la réhabilitation et l'accessibilité de la bibliothèque d'un montant HT de 40 000 €.

## MAIRIE DE TOUCY

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DE TOUCY ET LE POINT LECTURE DE POURRAIN (DE 2016 02)**

**Considérant** que la commune de Pourrain possède un point-lecture.

**Considérant** que pour bénéficier des services de la Bibliothèque départementale de l'Yonne, la commune de Pourrain doit signer une convention de partenariat avec la bibliothèque de la commune-centre de Toucy.

Après lecture et analyse du projet de convention présenté par Christine PICARD, Adjointe à la Culture,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la bibliothèque de Toucy et le point lecture de Pourrain, d'une durée d'un an et reconduite par accord latéral chaque année.

### **COURS INFORMATIQUE - UTILISATION DE LA SALLE DES REPETITIONS (DE 2016 03)**

**Considérant** qu'une association propose de mettre en place des cours d'informatique et qu'elle demande l'utilisation de locaux communaux équipés d'une connexion INTERNET,

**Considérant** que le Conseil Municipal approuve cette initiative.

Le Conseil Municipal,

Après débat,

**AUTORISE** l'association à utiliser la salle des répétitions, équipée d'une connexion WIFI, pour la mise en place de cours informatiques.

**MANDATE** le Maire pour la signature d'une convention avec l'association qui précisera les conditions d'utilisation de la salle des répétitions (nombre de personnes, tarifs, respect des mesures d'hygiène, sécurité, d'ordre...) et l'utilisation du WIFI de manière bienveillante tout en respectant les données privées.

**MANDATE** le Maire pour la mise en place d'une charte d'utilisation des services INTERNET par les utilisateurs.

*Gilles DEMERSSEMAN demande si les associations toucycoises devront également s'acquitter d'une participation financière. Le Maire répond que cela n'a pas été envisagé.*

### **REGLEMENT BASE DE LOISIRS ET PECHE 2016 (DE 2016 04)**

**Considérant** les modifications apportées au règlement de la base de loisirs par Patrice VICART, Adjoint à la voirie, notamment les jours d'ouverture de la pêche et la délivrance des tickets journaliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications apportées au règlement de la base de loisirs (cartes annuelles valables du Samedi 26 Mars 2016 au Dimanche 27 Novembre 2016 inclus pour les poissons blancs et jusqu'au 31 décembre 2016 pour les carnassiers, tickets journaliers délivrés à partir du 9 Mai 2016, lieux de vente des cartes et tickets au camping des 4 merlettes et à la mairie de Toucy avec interdiction d'emporter plus de 2 carpes par jour, poids autorisé entre 4 et 8 livres).

**MAIRIE DE TOUCY**

**AUTORISE** le Maire à signer ce règlement.

**TAXE SUR L'ELECTRICITE (DE 2016 05)**

**Vu** l'article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la taxe prévue à l'article L2333-2 peut être établie par délibération du syndicat s'il exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et perçue en lieu et place des communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le syndicat au lieu et place de la commune si elle est établie par délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

**Vu** la délibération en date du 30 avril 2003 autorisant le Maire de Toucy à signer une convention pour le reversement de la taxe communale sur l'électricité à hauteur de 25 %.

**Considérant** qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal,

Après débat,

**SOLLICITE** le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE pour le reversement de la taxe communale sur l'électricité de Toucy à hauteur de 25 %.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE DU COLLEGE (DE 2016 06)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention pour l'année 2016 entre le Conseil Départemental de l'Yonne, le Collège Pierre Larousse de Toucy, la commune de Toucy et l'Union Sportive Toucycoise ayant pour objet :

l'utilisation de locaux scolaires (gymnase du collège) en vue de la pratique d'activités sportives par l'Union Sportive Toucycoise.

**VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS (DE 2016 07)**

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre 1 logement social sur notre commune situé 8 rue Colette et 2 rue du Pont Capureau et cadastré section AD 222 et AD 223.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la vente de ce logement par DOMANYS.

**SOUHAITE** que le rez-de-chaussée soit affecté comme local commercial.

**QUESTIONS DIVERSES****ETUDE ACCESSIBILITE PAVE ET Ad'Ap - GROUPEMENT DE COMMANDES  
ADHESION DE LA CCCP (DE 2016 08)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 8 du Code des Marchés publics,

## MAIRIE DE TOUCY

**Vu** le projet de convention constitutive du groupement joint en annexe de la présente délibération,

**Considérant** que le mécanisme de groupement de commandes est un moyen de réaliser des économies d'échelles non négligeables par l'effet volume de l'achat et par conséquent, de rationaliser la dépense publique dans un contexte contraint,

- Sur proposition du Maire,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ADHERER** à un groupement de commandes permanent portant sur des marchés ou accords-cadres ou toute autre procédure en matière de commande publique définie par le Code des Marchés Publics qui sont destinés à satisfaire des besoins en matière d'étude accessibilité pour la voirie (PAVE) et les établissements recevant du public (Ad'Ap) entre les communes de Diges, Eglény, Mézilles, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Rogny-Les-Sept-Ecluses, Saint-Fargeau, Toucy, Villiers-Saint-Benoit, la Communauté de Communes Cœur de Puisaye
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement de commandes telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention,
- **DE DESIGNER** la Communauté de Communes Cœur de Puisaye afin d'assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes,
- **D'ACCEPTER** que la commission en charge de l'attribution du MAPA soit une commission ad hoc constituée par les membres du groupement.

*Ensuite le Maire fait lecture des comptes-rendus des conseils communautaires des :*

- 17/12/2015 à Mézilles
- 18/01/2016 à Mézilles
- 25/01/2016 à Mézilles

*Puis, le Maire fait le compte-rendu du dernier Conseil des Maires qui s'est déroulé à Moulins sur Ouanne.*

*Sonia ALLARD-CARREAU demande au Maire s'il a des nouvelles de l'éolien. Le Maire répond qu'il a reçu, ainsi que le Maire de Fontaines un courriel du développeur les informant que l'armée ne souhaite pas le développement d'un site éolien sur les communes de Fontaines et Toucy en raison des contraintes préjudiciables à la sécurité des vols d'entraînements dans cette zone.*

Plus de questions diverses.

### Prochaines réunions et manifestations :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| ❖ Vendredi 29 janvier 2016 | 20 h Repas CCCP à Champignelles           |
| ❖ Jeudi 4 février 2016     | 11 h AG de la Vallée de l'Ouanne et repas |
| ❖ Vendredi 5 février 2016  | 20 h 30 Concert Maltavern Handball        |
| ❖ Lundi 8 février 2016     | 19 h Accueil des nouveaux arrivants       |
| ❖ Lundi 15 février 2016    | 18 h 30 Commission « Marché »             |
| ❖ Mercredi 17 février 2016 | 19 h Commission Petite Cité de Caractère  |
| ❖ Mercredi 24 février 2016 | 18 h AG Toucy Entraide                    |
|                            | 20 h Conseil Municipal                    |
| ❖ Lundi 29 février 2016    | 20 h Conseil Communautaire                |

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.*

**MAIRIE DE TOUCY**

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :**

REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LE BICENTENAIRE DE PIERRE LAROUSSE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE (***DE\_2016\_01***)

CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DE TOUCY ET LE POINT LECTURE DE POURRAIN (***DE\_2016\_02***)

COURS INFORMATIQUE - UTILISATION DE LA SALLE DES REPETITIONS (***DE\_2016\_03***)

REGLEMENT BASE DE LOISIRS ET PECHE 2016 (***DE\_2016\_04***)

TAXE SUR L'ELECTRICITE (***DE\_2016\_05***)

CONVENTION UTILISATION DU GYMNASE DU COLLEGE (***DE\_2016\_06***)

VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS (***DE\_2016\_07***)

ETUDE ACCESSIBILITE PAVE ET Ad'Ap - GROUPEMENT DE COMMANDES

ADHESION DE LA CCCP (***DE\_2016\_08***)